



**Administration de l'Enregistrement et des Domaines
Caisse des Consignations**

AVIS

En exécution de l'alinéa 3 de l'article 9 de la loi du 29 avril 1999 sur les consignations, les ayants droit ci-après sont avisés, conformément à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945, portant modification de la législation sur la caisse des consignations, de la déchéance au bénéfice du Trésor du droit de remboursement des sommes consignées à leur profit auprès de la Caisse des Consignations à Diekirch,

Date de la Consignation	Noms et adresses des ayants-droits	Date déchéance
04.03.1988	SCHIMPFESSEL Denis, propriétaire d'une voiture vendue publiquement	04.03.2018
08.03.1988	BOGA S.A., Diekirch, permission de voirie	08.03.2018
11.03.1988	LAMBERT François la succession, Wiltz, permission de voirie	11.03.2018
31.03.1988	INDUSTRIE DU BOIS DIEKIRCH, Diekirch, permission de voirie	31.03.2018
13.07.1988	HENIN Hélène, s.d.c., caution destinée à garantir la représentation	13.07.2018
18.10.1988	SIMABO SARL, Surré / Pommerloch, permission de voirie	18.10.2018
27.10.1988	SIMABO SARL, Surré / Pommerloch, permission de voirie	27.10.2018